

La veuve du président Habyarimana libérée et placée sous contrôle judiciaire

@rib News, 02/03/2010 â€“ D'aprÃ©s Reuters et AFP Agathe Habyarimana, la veuve du prÃ©sident rwandais assassinÃ© en 1994, interpellÃ©e mardi matin Ã son domicile dans l'Essonne, au sud de Paris, Ã la suite d'un mandat d'arrÃªt international en vue de son extradition lancÃ© par le Rwanda en 2009, a Ã©tÃ© libÃ©rÃ©e dans l'aprÃ©s-midi et placÃ©e sous contrÃ´le judiciaire, a annoncÃ© le parquet gÃ©nÃ©ral de Paris dans un communiquÃ©. "Je suis heureuse de pouvoir retourner dans ma famille et rencontrer mes enfants. Et puis moi je fais confiance Ã la justice franÃ§aise et c'est pour cela que j'ai choisi ce pays pour demander l'asile politique", a-t-elle dit. DÃ©signÃ©e sous son nom de jeune fille, Kanziga, dans la "notice rouge" d'Interpol qui a diffusÃ© le mandat d'arrÃªt international, Mme Habyarimana doit dorÃ©navant Ãªtre prÃ©sentÃ©e "dans un dÃ©lÃ© de dix jours ouvrables" devant la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris qui donnera ou non son aval Ã la demande d'extradition formulÃ©e par Kigali.

Son avocat, Philippe Meilhac, a affirmÃ© que le parquet avait "reconnu que, pour l'instant, les Ã©lÃ©ments qui ont Ã©tÃ© communiquÃ©s par la justice rwandaise sont quasi inexistant". "Mme Habyarimana ne va pas consentir Ã Ãªtre extradÃ©e", a affirmÃ© Me Meilhac. Il appartient maintenant aux autoritÃ©s rwandaises de transmettre aux autoritÃ©s franÃ§aises la demande d'extradition proprement dite par voie diplomatique, afin que la justice franÃ§aise se prononce sur les suites Ã lui donner. AgÃ©e 67 ans, Agathe Habyarimana est accusÃ©e par le Rwanda d'avoir participÃ© Ã la planification et Ã l'organisation du gÃ©nocide. Elle est souvent prÃ©sentÃ©e comme une membre de l'"akazu", le premier cercle du pouvoir qui a fomentÃ© le gÃ©nocide, ce qu'elle nie. L'assassinat de JuvÃ©nal Habyarimana en 1994 avait marquÃ© le point de dÃ©part d'un gÃ©nocide qui a fait 800.000 victimes et son Ã©pouse est soupÃ§onnÃ©e d'Ãªtre l'une des instigatrices des massacres de par son rÃ´le officieux dans le rÃ©gime de l'Ã©poque. Agathe Habyarimana avait quittÃ© le Rwanda trois jours aprÃ©s l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion de son mari, abattu par des missiles sol-air Ã son atterrissage Ã Kigali. EXTRADITION PEU PROBABLE La Cour d'appel doit donner son feu vert Ã la future demande d'extradition de Kigali, ce qui peut prendre des mois. De source judiciaire, on estime toutefois qu'il est peu probable que la dÃ©marche aboutisse Ã une extradition. La justice franÃ§aise s'est opposÃ©e Ã trois reprises Ã l'extradition vers le Rwanda de personnes soupÃ§onnÃ©es d'avoir pris part au gÃ©nocide. La Cour de cassation, la plus haute autoritÃ© judiciaire franÃ§aise, a jugÃ© que les juridictions rwandaises ne satisfaisaient pas aux normes internationales et n'Ã©taient pas Ã mÃªme de garantir un "procÃ©s Ã©quitable" et un accÃ©s Ã une justice indÃ©pendante. MÃªme si le Rwanda a aboli la peine de mort, les conditions de dÃ©tention y sont en effet jugÃ©es incompatibles avec les normes europÃ©ennes, ce qui pourrait empÃªcher le transfert, comme cela s'est produit pour toutes les demandes prÃ©cÃ©dentes. Cette procÃ©dure d'extradition est sÃ©parÃ©e de celle engagÃ©e contre la veuve de l'ancien prÃ©sident rwandais aprÃ©s le dÃ©pÃ´t d'une plainte par des associations de victimes pour "complicitÃ© de gÃ©nocide et complicitÃ© de crime contre l'humanitÃ©". Si l'extradition est refusÃ©e, la justice franÃ§aise pourra poursuivre elle-mÃªme Agathe Habyarimana en vertu du principe de compÃ©tence universelle, comme le suggÃ¨re l'association de dÃ©fense des droits de l'homme Survie. A Kigali, Jean Bosco Mutangana, chef de l'unitÃ© spÃ©cialisÃ©e dans la recherche des prÃ©sumÃ©s gÃ©nocidaires rwandais Ã l'Ã©tranger, a lui aussi laissÃ© la porte ouverte Ã un jugement en France, mÃªme si "la prioritÃ© est qu'elle soit jugÃ©e au Rwanda car les crimes ont Ã©tÃ© commis contre le peuple rwandais". La France avait refusÃ© d'accorder l'asile politique Ã Agathe Habyarimana en octobre dernier. Le Conseil d'Etat, plus haute juridiction administrative franÃ§aise, avait alors confirmÃ© une dÃ©cision prise en fÃ©vrier 2007 par la commission de recours des rÃ©fugiÃ©s. Cette derniÃ¨re avait conclu qu'elle avait jouÃ© un rÃ´le central dans les tueries ayant frappÃ© les Tutsis et Hutus modÃ©rÃ©s en raison de sa place "au cÃ©ur du rÃ©gime gÃ©nocidaire responsable de la prÃ©paration et de l'exÃ©cution du gÃ©nocide". Cet Ã©pisode intervient moins d'une semaine aprÃ©s la visite du prÃ©sident franÃ§ais Ã Kigali, en pleine rÃ©conciliation entre la France et le Rwanda, dont les relations avaient Ã©tÃ© ternies par les mandats d'arrÃªt lancÃ©s en 2006 par des magistrats franÃ§ais contre neuf officiels rwandais proches de Paul Kagame, leur imputant l'attentat contre l'avion de JuvÃ©nal Habyarimana et donc une responsabilitÃ© indirecte dans le gÃ©nocide. Ces mandats n'ont pas Ã©tÃ© levÃ©s mais la France a pris des mesures d'apaisement envers Kigali, notamment en rÃ©tablissant les relations diplomatiques avec le Rwanda. En visite de rÃ©conciliation Ã Kigali le 25 fÃ©vrier, Nicolas Sarkozy avait reconnu aux cÃ´tÃ©s du prÃ©sident Paul Kagame que la France avait commis de "graves erreurs d'apprÃ©ciation" lors du gÃ©nocide, sans aller jusqu'Ã prÃ©senter des excuses officielles. Mais il avait fait Ã cette occasion des dÃ©clarations qui prennent une rÃ©sonance toute particuliÃ¨re aujourd'hui. "Nous voulons que les responsables du gÃ©nocide soient retrouvÃ©s et soient punis", avait-il dit. "Est-ce qu'il y en a en France ? C'est Ã la justice de le dire." Le Rwanda reproche aux militaires franÃ§ais de l'opÃ©ration Turquoise, censÃ©e protÃ©ger les populations civiles et les rÃ©fugiÃ©s au plus fort de la crise de 1994, d'avoir secouru des miliciens hutus responsables du gÃ©nocide ou de leur avoir permis de fuir vers le ZaÃ¯re voisin mais Paul Kagame a estimÃ© jeudi dernier qu'il ne fallait pas Ãªtre "otage du passÃ©".